

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 29 septembre 2025 à 17h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 3.1 Acceptation d'une demande de rétrogradation - Direction générale
 - 3.2 Modification de la structure organisationnelle
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 29 septembre 2025 à 17h30. Sont présents, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard et assiste également à la séance le directeur général et greffier-trésorier Jonathan Lemaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17 h 30.

Résolution
2025-09-175

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2025-09-176

3.1 Acceptation d'une demande de rétrogradation - Direction générale

ATTENDU la demande de rétrogradation du directeur général et greffier trésorier Jonathan Lemaire en date du 18 septembre 2025;

ATTENDU l'article 20 du contrat du directeur général qui permet à ce dernier de retourner sur son ancien poste de directeur des services municipaux ou tout autre poste similaire dans les 12 mois suivant sa nomination.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accepter la demande de rétrogradation du directeur général et greffier-trésorier qui sera en vigueur lors de l'embauche d'une nouvelle ressource à la direction générale et que le transfert des dossiers sera complété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU la demande de rétrogradation du directeur général Jonathan Lemaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter de cette opportunité pour remanier légèrement la structure organisationnelle ;

ATTENDU le projet de structure organisationnelle présenté par le comité Ressources humaines et finances ;

ATTENDU le besoin d'embaucher une nouvelle ressource à la direction générale ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'accepter la nouvelle structure proposée en pièce jointe de cette résolution pour en faire partie intégrante ;

ET DE mandater la firme Réseau d'experts brh à la recherche d'un nouvelle ressource pour occuper le poste à la direction générale, et ce, pour un montant forfaitaire de 15 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance extraordinaire.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 18 h 40.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Directeur-général, greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire